

VILLE DE FLINES LEZ RACHES

ARRETE DE VOIRIE PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR UN MANUSCOPIC ROTATIF

Nous, Maire de la Commune de Flines-Lez-Râches,

Vu le code des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-6 et suivants ;

Vu le code de la route et notamment les articles R.110.1, R.110.2, R.411.5, R.411.8, R.411.18 et R.411.25 à R.411.28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I – Huitième partie : signalisation temporaire ;

Vu le code pénal et notamment l'article L.610-5 ;

Vu la demande formulée en date du 13 janvier 2023 par l'entreprise CIBEC – 1H Grand'Rue – 59148 FLINES-LEZ-RACHES ;

Considérant que l'entreprise CIBEC doit stationner un manuscopic rotatif au niveau du café citoyen (tiers lieu), du 16 janvier au 13 mars 2023 inclus, il convient de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter les travaux ;

ARRETONS

Article 1 : Du 16 janvier au 13 mars 2023, l'entreprise CIBEC est autorisée dans le cadre de travaux au café citoyen, à stationner un manuscopic rotatif **rue Dupire à FLINES-LEZ-RACHES**.

Article 2 : Le pétitionnaire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des automobilistes et des piétons pendant la durée d'occupation du domaine public.

Article 3 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions en vigueur définies par l'instruction interministérielle – Livre I – huitième partie – signalisation temporaire mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution du déménagement, de façon très apparente.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Douai et la Police Municipale de Flines-Lez-Râches sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Flines-Lez-Râches, le 16 janvier 2023.

Le Maire,



Signé

Annie GOUPIL